

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 29 novembre 2011 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/11.08/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE
FFBN: Billy WILLIAMS
Wouter GEORGES, secrétaire général

Excusé : Pierre GEERAERTS

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 25.10.2011

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- W. GEORGES donne des précisions sur l'appel introduit par KZK contre la décision de la Commission de Discipline WP au sujet de G. GEANTA. Finalement cette procédure a été classée sans suite à la demande de KZK. La Commission de Discipline mentionnera dorénavant (si nécessaire) les sanctions suspensives en cas d'un appel sur le tableau récapitulatif des sanctions disciplinaires.
- S. DIETENS informe les membres de la CDWP qu'il n'est pas encore disponible pour assister aux séances de la Commission de Discipline.

3. Examen rapports arbitres

3.1. **Match 7108/U17 MZVA – RBP du 15/10/2011: rapport arbitre DALL'ACQUA**

Invité et présent : D. SEGERS (coach MZVA)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DALL'ACQUA.

Vu la récidive de carte rouge et vu que le coach concerné ne s'est pas représenté à la séance du 25/10/2011, le coach D. SEGERS (MZVA) a été suspendu jusqu'à comparution volontaire.

Après avoir entendu D. SEGERS, qui a donné des précisions sur sa méthode de coaching et sur ses explications écrites en date du 21.10.2011, la Commission de Discipline décide de ne pas donner une sanction supplémentaire et elle considère sa suspension jusqu'à comparution comme suffisante.

Frais de la séance : à charge de FRBN

3.2. **Match 1125/SH1 MZV – RBP du 22/10/2011: rapport arbitre RYCKAERT**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre RYCKAERT.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la fraude sur la feuille de match (usage de faux nom par E. HUJOEL).

Par conséquent, D. WATTIEZ (délégué RBP) et E. HUJOEL (joueur RBP) seront convoqués à la prochaine réunion dd. 20.12.2011.

Pour l'instant la Commission de Discipline n'a pas encore reçu la décision de la Commission Sportive WP relative au résultat de ce match (score forfait).

3.3. **Match 6015/U20 AZSC – RSCM du 23/10/2011: rapport arbitre MOERMAN**

(D. POELMANS a quitté la séance durant l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre MOERMAN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour les joueurs S. VAN PETEGHEM (AZSC) et S. VAN DEN BROUCKE (AZSC) pour rouspétances. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.4. **Match 3018/SH3 LZC – ENL du 22/10/2011 : rapport arbitre JANSSEN**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre JANSSEN.

La Commission de Discipline a pris connaissance des correspondances entre P. LEDENT et ENL.

Malgré la mention « BRUT » sur la feuille de match, l'arbitre n'a seulement notifié 1 seul match de suspension pour le joueur D. DUGAUQUIER (ENL) pour coups de poing.

Étant donné que le joueur n'a pas pris part aux deux journées suivantes, la Commission de Discipline décide de classer cette affaire.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.5. Match 3017/SH3 BZV – SCSG du 21/10/2011: rapport arbitre LAMONTAGNE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre LAMONTAGNE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach& joueur JP. FLAMAND (SCSG) pour carte rouge.
Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.6. Match BCA05 GZV – DM du 12/11/2011: rapports arbitres DE BOECK & BLEYAERT

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et des rapports des arbitres DE BOECK et BLEYAERT.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur D. SINTUBIN (GZV) pour jet d'eau.
Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour l'assistant-coach W. VAN RIETVELDE (GZV) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Suite à la demande de K. COLPAERT (GZV) la Commission de Discipline examine l'application correcte des sanctions automatiques pour joueurs et coaches. En principe, le tableau des sanctions automatiques fournit toutes les informations nécessaires mais afin d'éviter toute interprétation la CDWP a adopté plusieurs précisions.

En plus, la Commission de Discipline décide d'ajouter aussi la précision suivante au tableau des sanctions automatiques :

Étant donné que le match « première équipe » et le match « réserves » sont considérés comme 1 seul match, la personne concernée qui reçoit une sanction automatique lors du match « première équipe » sera également suspendu de toute participation au match suivant « réserves ». Le principe identique est en vigueur pour l'application d'une suspension automatique aux journée(s) suivante(s): d'application pour le match « 1^{ère} équipe » ainsi que pour le match « réserves ».

3.7. Match 8219/U15 SCC – LZC du 19/11/2011: rapport arbitre BERTIAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre BERTIAUX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach JP. EVERTS (LZC) pour carte rouge. Vu sa récidive de carte rouge, le coach concerné sera convoqué à la prochaine réunion.

3.8. Match U15/8018 ENL – RSCM du 20/11/2011: rapport arbitre CORNEZ

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport remarquable de l'arbitre CORNEZ.

La Commission de Discipline a pris connaissance du comportement de l'équipe RSCM qui a causé l'arrêt de ce match en raison du manque de joueurs. La Commission de Discipline attendra la décision de la Commission Sportive WP à ce sujet.

3.9. Match 1135/SH1 RES TZK – RSCM du 19/11/2011: rapport arbitre DIEU

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DIEU.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur Y. VANDER MARREN (RSCM) pour rouspétances. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.10. Match 3125/SH3 RES ENL – SCSG du 19/11/2011

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier de P. LEDENT dans lequel il fait mention d'une brutalité commise par A. DE BRUYNE (joueur ENL). Vu l'absence du rapport et l'absence de la feuille de match, la Commission de Discipline WP confirmera cette sanction automatique dès que possible.

3.11. Match 7210/U17 KVAZC – WPW du 20/11/2011

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Le rapport de l'arbitre J. VAN PUYVELDE n'est pas disponible. La Commission de Discipline examinera cette affaire à la prochaine réunion.

4. Divers

Néant

Le rapporteur,
Wouter GEORGES,
Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 20 DECEMBRE 2011 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES